

## Finances locales

# Dépenses de solidarité : les départements doivent assumer des charges très inégales

Le montant moyen du reste à charge pour les départements au titre du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH)

s'élève à 129 €/hab. L'Etat ne compensant que partiellement le coût de ces trois allocations, les départements doivent financer la différence sur leurs budgets propres, avec de fortes disparités : de 80 €/hab. en Mayenne

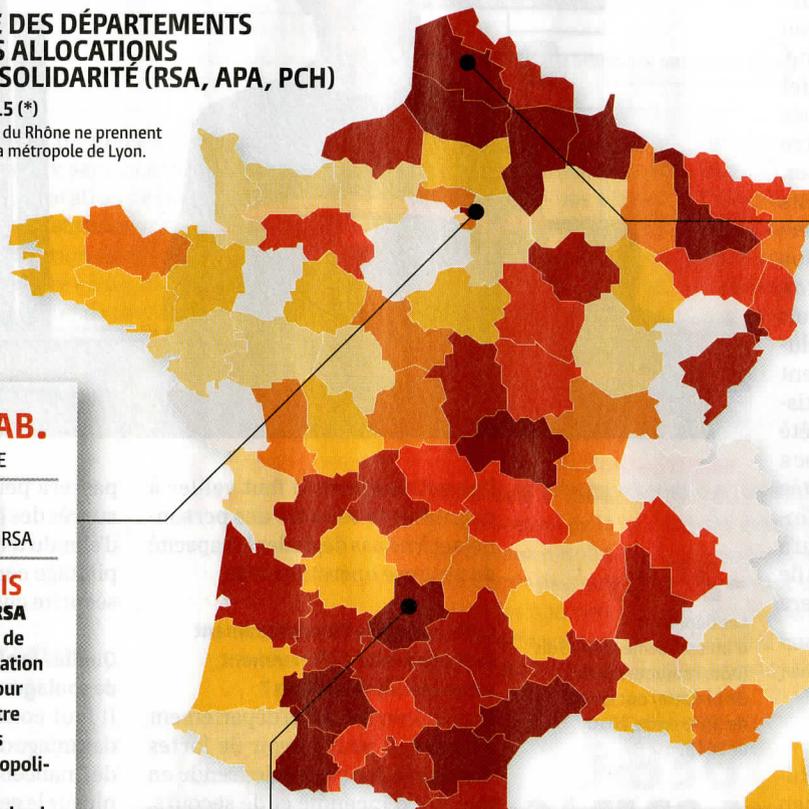
à 198 €/hab. en Seine-Saint-Denis et même 272 €/hab. à La Réunion. Si, dans certains territoires, c'est le poids du RSA qui est prépondérant, dans d'autres, notamment ruraux, c'est l'APA qui grève le plus le budget.

### LE RESTE À CHARGE DES DÉPARTEMENTS AU TITRE DES TROIS ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ (RSA, APA, PCH)

En €/hab., pour l'année 2015 (\*)

(\*) Les données du département du Rhône ne prennent pas en compte le périmètre de la métropole de Lyon.

- Moins de 100 €/hab.
- de 100 à 110 €/hab.
- de 110 à 120 €/hab.
- de 120 à 130 €/hab.
- de 130 à 140 €/hab.
- de 140 à 150 €/hab.
- Plus de 150 €/hab.



**197,8 €/HAB.**

TOTAL DU RESTE À CHARGE

**122,5 €/HAB.**

RESTE À CHARGE POUR LE RSA

#### SEINE-SAINT-DENIS

##### LE POIDS ÉCRASANT DU RSA

Avec un taux de chômage de près de 13% et une population jeune, le reste à charge pour la Seine-Saint-Denis au titre du RSA est, de loin, le plus important de France métropolitaine. Conséquence : le département est aussi celui qui doit assumer le plus fort reste à charge pour les trois allocations individuelles de solidarité. Rien d'étonnant, donc, à ce que son président, Stéphane Troussel (PS), ait été un farouche partisan des négociations sur la recentralisation du financement du RSA, qui ont échoué mi-2016.

**176,4 €/HAB.**

TOTAL DU RESTE À CHARGE

**114,4 €/HAB.**

RESTE À CHARGE POUR L'APA

#### LOT

##### VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Dans le Lot, 65% du reste à charge est lié à l'APA. La part des personnes âgées de plus de 60 ans y est en effet supérieure à la moyenne nationale. Cette problématique de financement des seniors, qui sera encore plus aiguë dans les années à venir, est également très présente dans l'Aveyron et les Hautes-Pyrénées.

**162 €/HAB.**

TOTAL DU RESTE À CHARGE

**79,1 €/HAB.**

RESTE À CHARGE POUR LE RSA

**78,8 €/HAB.**

RESTE À CHARGE POUR L'APA

#### PAS-DE-CALAIS

##### DOUBLE PROBLÉMATIQUE

Dans le Pas-de-Calais, le poids du RSA est équivalent à celui de l'APA. Les deux problématiques viennent se conjuguer pour aboutir à l'un des dix restes à charge les plus élevés de France métropolitaine. En revanche, l'impact de la PCH y est le plus faible : seulement 1,90 €/hab., contre plus de 30 €/hab. dans l'Hérault et en Gironde.



**Pour aller plus loin**

Dépenses sociales : le détail du reste à charge par département  
[www.lagazette.fr/481104](http://www.lagazette.fr/481104)

Les départements et l'Etat face au défi du RSA  
[www.lagazette.fr/449704](http://www.lagazette.fr/449704)

Source : Assemblée des départements de France  
 Infographie : P. Distel / La Gazette